

# COLLECTIF INTERASSOCIATIF MIDI-PYRENEES

Contre la peau de chagrin des emplois aidés dans le milieu associatif - Pour une politique transparente, respectueuse et efficace des emplois aidés dans le secteur non marchand

COMMUNIQUE — 1<sup>er</sup> décembre 2010

## **DES EMPLOIS, PAS DES BRELOQUES !**

Vendredi 26 novembre, en fin d'après-midi, une soixantaine de personnes se sont rassemblées devant la Préfecture de Région place Saint Etienne à Toulouse, répondant à l'appel du collectif interassociatif contre la peau de chagrin des emplois aidés dans le milieu associatif. Peu après, se tenait une cérémonie de remise des médailles d'or et d'argent de la jeunesse et des sports, délivrées par Dominique Bur, Préfet de la Région Midi-Pyrénées et Préfet de la Haute-Garonne.

Tenus à l'écart par un cordon de gendarmes, les acteurs associatifs ont tout de même pu informer les futurs médaillés sur la situation des structures impactées par les derniers arrêtés préfectoraux durcissant les modalités de financement et de conditions d'accès aux contrats aidés dans le secteur non marchand. Ces choix, soudains et unilatéraux, sont contraires aux règles les plus élémentaires de planification budgétaire et professionnelle, pourtant exigées des associations.

L'appel "Pour une politique transparente, respectueuse et efficace des emplois aidés dans le secteur non marchand", déjà rejoint par plus de 600 signataires, a donc été distribué aux personnes distinguées par un Préfet apparemment très attaché au développement de la vie associative dans notre région, puisque cette haute et noble mission l'empêchait de recevoir la délégation interassociative chargée de lui remettre l'appel et la liste des signataires. C'est une stagiaire de l'ENA qui fut donc chargée de recevoir notre délégation composée de représentants des différents champs où l'action associative est très importante, voire indispensable (social, culture, environnement, médias, économie...).

On ne peut pas être partout, c'est entendu. C'est aussi ce que se disent nombre de structures, brutalement empêchées de renouveler les contrats aidés (CUI/CAE) de personnes pourtant censées être "accompagnées dans l'emploi".

Nous n'avons pu, au cours de cette audience, obtenir la moindre explication sur la suspension des contrats aidés dans notre région ni sur l'avenir de ce dispositif. Nous continuons donc de demander que des réponses rapides soient données aux structures employeurs et aux demandeurs d'emplois en attente du renouvellement de leur CAE, sur des bases adaptées, contrairement à celles définies dans l'arrêté préfectoral du 2 novembre qui ne permettent aux structures associatives dans leur ensemble ni de sécuriser le parcours de leurs salariés ni de mener à bien leur projet.

Nous demandons également que soit garanti à ces personnes le maintien de leur éligibilité au CAE malgré la contrainte de devoir se réinscrire comme demandeur d'emploi.

Nous réaffirmons la nécessité de mettre rapidement en place un vrai travail de concertation sur la durée associant les services compétents (Préfecture, DIRECCTE, Pôle Emploi, autres...) et les représentants du secteur associatif dans son ensemble, pour définir à terme les objectifs, les moyens et l'organisation de la politique d'emplois aidés dans le secteur associatif et sortir ainsi celui-ci de cette dépendance aux emplois aidés d'insertion. Le secteur associatif remplit des missions d'intérêt général bien trop nécessaires pour accepter passivement d'être, une nouvelle fois, la «variable d'ajustement» des politiques d'emploi.

A cette fin, nous demandons de nouveau à être reçus dans les plus brefs délais par les services compétents (DIRECCTE, Pôle Emploi, Préfecture...) comme cela est précisé dans notre courrier adressé au Préfet en date du 22/11/2010.

*COLLECTIF INTERASSOCIATIF MIDI-PYRENEES*

## **Organisations signataires de l'appel (par ordre alphabétique) :**

ADEPES (Agence de développement et de promotion de l'economie solidaire), APIAMP (Association des Producteurs Indépendants audiovisuels de Midi-Pyrénées), ARTFACTORIES/AUTRESPARTS (Association pour les lieux et les projets culturels de créativité artistique et sociale), Réseau AVANT-MARDI (Réseau musiques actuelles midi-pyrénées), CLAP Midi-Pyrénées (Centre de ressources et de liaison pour les associations et les porteurs de projets), COCAGNE ACEPP 31 (Fédérations des crèches associatives à gestion parentale), CIP-MP (Coordination des intermittent-e-s et précaires de Midi-Pyrénées), Le COPRAE (Conseil Permanent Régional des Associations d' Environnement de Midi-Pyrénées, Toulouse), Le COUAC (Collectif urgence d'acteurs culturels), CPCA (Conférence permanente des coordinations associatives), CRAJEP Midi-Pyrénées (Réseau régional jeunesse education populaire), CROSI MP (Collectif Régional des Organisations de solidarité internationale), Association ETYMÔN, FLIM MP (Fédération des labels indépendants midi-pyrénées), , MRJC Tarn et Midi-Pyrénées (Mouvement rural de jeunesse chrétienne), SYNAVI MP (Syndicat national des arts vivants)...

(+600 autres personnes, associations et collectifs signataires à ce jour)

Appel diffusé en ligne, hébergé sur le site du Couac :

<http://www.couac.org/petitions/index.php?petition=4>

Adresse temporaire de contact :

Collectif Interassociatif

c/o Couac - 12 rue Ferdinand Lassalle 31200 Toulouse

[contact@couac.org](mailto:contact@couac.org)